

Objet : Contribution « forfait numérique » pour les entrants en seconde

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Depuis bientôt 4 années, nous avons lancé et fait vivre au collège le PPCN :

Parcours Pédagogique du Citoyen Numérique.

Notre bilan est positif :

- Différenciation et dynamisation des enseignements avec une attention possible aux jeunes les plus en difficulté et une capacité des plus compétents à progresser encore davantage
- Capacité à produire des contenus d'enseignement diversifiés et parfaitement d'actualité
- Usage des livres numériques, grosses économies de papier et allègement des cartables
- Maintien de la stricte mixité des travaux entre le numérique et l'écrit (à la main ...)
- Travail entre les élèves, en groupe, en mode collaboratif
- Capacité des jeunes à vérifier la fiabilité des sources d'information
- Très nombreux échanges intergénérationnels avec des plus jeunes qui aident leurs aînés

Je vous rappelle que notre but n'est en aucun cas de rajouter des écrans aux écrans déjà existants mais au contraire d'éduquer les jeunes à l'usage des outils numériques qu'ils rencontrent ou rencontreront désormais toute leur vie.

L'arrivée de l'intelligence artificielle, avec un potentiel de changement extraordinaire sur les apprentissages, la prégnance forte et souvent problématique des réseaux sociaux, la digitalisation du monde autour de nous, nous laissent à penser que les jeunes doivent absolument entrer dans cette nouvelle ère de la révolution numérique et donc que la réponse de l'école, en lien fort avec les parents doit être **l'éducation** ; par une vraie maîtrise des outils, la connaissance des lois entourant leurs usages et le plus de recul possible sur les conséquences de leur utilisation en interaction avec autrui.

Nous sommes persuadés de la valeur ajoutée et du caractère indispensable de cette éducation numérique pour les élèves, tant sur leur **réussite immédiate** que sur la préparation à leur **parcours dans l'enseignement supérieur**.

Dans ce cadre, en pesant les avantages mais aussi les contraintes, notamment la question financière, nous avons décidé collectivement que nous privilégierions la continuité de notre action et donc un élargissement de l'apprentissage numérique aux lycées : professionnel, technologique et général pour tous les élèves entrants dans les classes de 2^{nde} Pro ou 2^{nde} GT.

La Région Bretagne, très active auprès des lycées, a en charge les subventions d'aide aux établissements pour les équipements, notamment numériques. Elle finance ainsi des équipements « mobiles » en privilégiant l'acquisition par les établissements, de matériels partagés mais en aucun cas d'une tablette individuelle, au profit d'un seul élève, nominativement.

Beaucoup d'expérimentations de classes mobiles, de charriots de tablettes mis à disposition des classes, les unes après les autres, ont montré leurs limites, sur le plan pédagogique mais aussi sur celui de la maintenance des matériels.

On prend davantage soin de ce qui nous est propre

Tournez SVP 

De plus, les élèves doivent pouvoir se servir de leur outil également le soir ou le weekend, à la maison. Nous avons donc fait le choix d'un équipement individuel. Ce choix pédagogique ambitieux est donc une vraie orientation de notre projet d'établissement.

La contribution « forfait numérique » de 20 €/mois comprend :

- Un IPAD dernière génération, équipé d'un clavier de qualité,
- L'ensemble des logiciels nécessaires à la progression d'un lycéen de la 2nde à la terminale,
- L'assurance contre les pannes, le vol ou la casse, avec un remplacement très rapide du matériel en cas d'indisponibilité,
- L'utilisation de l'IPAD comme outil pédagogique et didactique par des professeurs formés,
- La formation des jeunes aux usages et l'accompagnement des parents aux outils de contrôle de l'IPAD.

C'est l'établissement qui achète en propre le nombre d'IPAD nécessaires pour assurer la rentrée des élèves de seconde professionnelle ou générale et technologique.

Au bout des trois années de lycée, si l'élève et ses parents le désirent, ils peuvent acheter l'IPAD pour la somme de 50€.

Le jeune quitte alors l'établissement avec son IPAD toujours parfaitement fonctionnel, et formé à une utilisation de ce dernier mais surtout en capacité de s'adapter au monde numérique qui l'attend ainsi qu'aux pratiques en cours dans l'enseignement supérieur.

Pendant toute la durée de la scolarisation au lycée, l'appareil reste la propriété de l'établissement et sous son contrôle.

Nous avons bien sûr parfaitement conscience du « surcoût » apparent que cela peut donner.

Il s'agit effectivement d'une augmentation mais assujettie à un nouveau service, à de nouveaux apprentissages et à l'acquisition, au terme de la scolarité à St Jo, d'un outil opérationnel pour les études ou le travail.

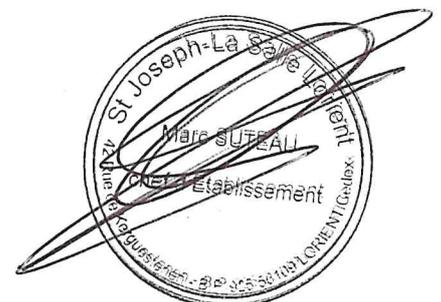
Notre service de gestion répercute à l'euro près les coûts engendrés par cet équipement et l'équipe de travail sur le numérique a négocié les meilleures conditions financières possibles auprès de notre fournisseur. (Nous ne gérons pas, mais personne ne gère directement, avec la société APPLE).

Nous avons choisi la marque APPLE parce qu'elle est clairement la plus fiable du point de vue du fonctionnement matériel.

En équipe de Direction, avec tous les enseignants et s'appuyant sur notre expérience en collège ainsi que sur de nombreux échanges avec d'autres lycées « pilotes », nous vous redisons notre conviction forte de la nécessité de préparer les jeunes au monde numérique qui se présente à eux.

Nous savons l'effort que cela représente pour les familles et nous vous sommes reconnaissants de nous rejoindre dans notre mission d'éducation au cœur de notre projet d'établissement.

Le Chef d'Etablissement,
Marc Suteau



« ensemble pour réussir »